

## **INFOS PRATIQUES**

### **Enregistrement des reconnaissances (avant ou après naissance) : rendez-vous obligatoire à partir du 4 octobre 2022**

Publié le 26 septembre 2022

À compter du 4 octobre 2022, l'enregistrement des reconnaissances, avant ou après naissance, aura lieu sur rendez-vous :

les lundis, mardis, mercredis et vendredis : de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45,  
et le jeudi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h45.

Merci de votre compréhension.

## **CHÂTEAURoux MÉTROPOLE**

Hôtel de ville

CS 80509

36012 Châteauroux Cedex

Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.